

Le rôle de la Culture dans les objectifs de développement durable: débat et analyse

The role of Culture in the Sustainable Development Goals: debate and analysis

TAOUDI Jamal

Docteur en sciences économiques et gestion

FSJES FES

SIDI MOHAMED BEN ABDALLAH-MAROC

Laboratoire de Coordination des Etudes et des Recherches en Analyses et Prévisions

Economiques (CERAPE)

0661482237

Taoudijamal8@gmail.com

NOURI Khalid

Doctorant

FSJES KENITRA

IBN TOFAIL- Maroc

Laboratoire des sciences économiques et politiques publiques

0600585900

Kalimatikom2020@gmail.com

Date de soumission : 01/05/2021

Date d'acceptation : 11 /06/ 2021

Pour citer cet article :

TAOUDI J. & NOURI K. (2021) « Le rôle de la Culture dans les objectifs de développement durable: débat et analyse », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 2 : Numéro 6» pp : 90- 109.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé :

Ces dernières années, on a vu émerger du thème du lien entre la culture et le DD. Le concept de « mode » avec les autorités locales existe toujours bien que tous ces objectifs soient difficilement à appréhender pour le monde culturel, en particulier la communauté des arts du spectacle. En terme de méthodes écologiquement responsables, développement territorial, voir de recours « Agendas 21 » ou « Agendas 21 de la culture » entre les cultures, de nombreux aspects doivent réfléchir sur le lien entre la culture et le développement durable. A travers le lien entre culture et du développement durable, ce n'est pas seulement la place de la culture dans notre modèle de développement, mais aussi la logique d'appropriation du développement durable par les acteurs culturels. Dans ce cadre conceptuelle notre article effectuera une analyse descriptive du rôle de la culture dans les ODD. A fin de discuter pleinement de l'essentiel de cet article, nous allons d'abord clarifier La diversité culturelle et développement durable, puis discuter du rôle de l'UNESCO, CGLU dans les débats international. Troisièmement, La place de la culture dans les objectifs de développement durable, et enfin le rôle de la Culture 21: actions dans l'intégration de la culture dans le DD. Il est bon de se faire une étude de cas d'un échantillon de 17 responsables en développement durable.

Mots clés: Culture ; développement durable ; ODD ; agenda 21 ; CGLU.

Abstract:

In recent years, the theme of the link between culture and SD has emerged. The concept of “fashion” with local authorities still exists although all these objectives are difficult for the cultural world to grasp, in particular the performing arts community. In terms of ecologically responsible methods, territorial development, see “Agendas 21” or “Agendas 21 for culture” remedies between cultures, many aspects must reflect on the link between culture and sustainable development. Through the link between culture and sustainable development, it is not only the place of culture in our development model, but also the logic of appropriation of sustainable development by cultural actors. Within this conceptual framework our article will carry out a descriptive analysis of the role of culture in the SDGs. In order to fully discuss the gist of this article, we will first clarify Cultural diversity and SD, and then discuss the role of UNESCO, UCLG in international debates. Third, The place of culture in the objectives of sustainable development, and finally the role of Culture 21: actions in the integration of culture in SD. It is good to do a case study of a sample of 17 sustainability managers.

Keywords: Culture; sustainable development; SDGs; agenda 21; UCLG.

Introduction:

Le développement durable est avant tout une politique culturelle. Parce que qu'une société durable est avant tout une société qui peut favoriser les liens et créer les conditions de vivre ensemble, transmettre des descendants aux générations futures, quelles soient matérielles ou immatérielles, et créer un patrimoine qui appartient à la commune vivante constituée pour nous tous. Le défi d'aujourd'hui est d'établir progressivement un nouveau référentiel collectif de mettre à jour les fondements d'une culture commune, la garantie de la cohésion sociale et la garantie de bon fonctionnement des groupes sociaux.

Les travaux académiques intégrant la culture aux réflexions, aux politiques et aux études sur le développement durable ont fait l'objet de plusieurs types de catégorisation (Soini et Birkeland (2014), Lucas (2012) et Parra et Moulaert (2011)). Cette littérature est en effet d'autant plus diverse que le concept de culture est lui-même utilisé de manières opposées (Duxbury et Jeannotte, 2012). Ainsi, afin de souligner la singularité des divers travaux formant cette littérature, nous proposons une catégorisation de ces travaux axée sur leur usage du concept de culture. Spécifiquement, les catégories décrites ici-bas représentent un continuum de possibilités entre une interprétation de la culture centrée sur le secteur culturel et une interprétation de la culture l'associant aux valeurs et aux coutumes des sociétés. Le but de cette exposition n'est pas de développer une analyse et une critique de chacune des catégories établies, mais plutôt de mettre en lumière les multiples manières par lesquelles la culture a été insérée dans les thématiques liées au développement durable. Ce type de développement étant constitué non seulement d'une dimension économique mais également des dimensions sociale et environnementale. Plusieurs des idées exposées dans cet article se retrouvent ainsi dans un registre complètement différent de celui de la littérature traitant de la relation entre culture et développement économique. C'est dans cette optique que je me suis penchée sur la problématique suivante : quel est le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs de développement durable ?

Pour bien discuter les grands axes de cet article, on va mettre la lumière sur la diversité culturelle et développement durable au premier lieu, puis on va expliquer le rôle de l'UNESCO, CGLU dans les débats internationaux au deuxième rang, Puis on va parler de la place de la culture dans les objectifs de développement durable au troisième rang, enfin, on va discuter le rôle de la Culture 21: actions dans l'intégration de la culture dans le développement durable.

1. diversité culturelle et développement durable

À travers l'étude des secteurs culturels représentés par les industries culturelles, l'art, le tourisme, le patrimoine, etc., la relation entre culture et développement durable est analysée. Ils sont ainsi redevables de deux branches distinctes en économie et science politique, à savoir l'économie de la culture et l'économie politique de la communication. Malgré la reconnaissance des aspects matériel et immatériel de la culture, tel qu'illustrée par la définition de capital culturel élaborée par Throsby (2008a, p. 16), l'accent est mis sur les biens, services et infrastructures appartenant au secteur culturel. Deux types de travaux peuvent être dégagés. Le premier type traite principalement de l'impact des industries culturelles sur la croissance économique et la durabilité environnementale et sociale. D'après Throsby (2001, p. 53-56), les biens et services culturels produisent autant de bénéfices monétaires que non-monétaires. Par conséquent, en plus de soutenir le développement économique, leur protection pour les générations futures et l'accessibilité des différents groupes ou classes sociales seront-elles mêmes l'objectif du développement durable. Nurse (2006) a prôné les industries culturelles comme objectif de développement durable car, d'une part, elle a un potentiel économique (notamment en tant que moteur de la nouvelle dynamique économique centrée sur le numérique et la propriété intellectuelle), et d'autre part, ils échangent un contenu culturel, qui agit comme un catalyseur dans la formation d'identité d'une société et de son patrimoine immatériel (ce qui serait particulièrement important dans le cas d'anciennes sociétés colonisées. De même, Digne (2010) mobilise les industries culturelles et les arts comme l'une des clés du développement durable parce que elles jouent un rôle de levier dans le développement économique de la nouvelle économie de l'immatériel, tout en étant porteuses de valeurs culturelles et sociales. En outre Tuinabua (2000) estime que la préservation du patrimoine culturel est vitale pour le développement durable de l'industrie du tourisme, industrie qui occupe une place importante pour soutenir le développement économique du pays. La deuxième catégorie de travail concerne la diversité culturelle dans le droit international et la gouvernance des industries culturelles, avec un intérêt particulier pour l'influence normative de l'UNESCO, en particulier l'intérêt de promouvoir et de protéger les expressions culturelles par le biais de la CDEC. Cette directive aurait déclenché l'élaboration d'une série de projets intégrant des activités liées aux arts et au secteur culturel à différents secteurs publics (santé, éducation, etc. Morosini (2014) a suggéré d'utiliser la CDEC pour interpréter les accords signés au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui

affectent les biens et services culturels, d'une part, et pour protègent ces produits et services dans le cadre d'exception générale à l'OMC. D'autre part, un accord pour protéger les valeurs culturelles comme l'un des objectifs de développement durable de l'organisation. De même, Richieri Hanania (2016) estime qu'il est de plus en plus reconnu que la culture est l'épine dorsale du développement durable, qui est un élément clé dans la réalisation de l'objectif de la CDEC de réguler la production et la consommation dans la nouvelle dynamique économique. Vlassis (2015) se concentre sur la gouvernance mondiale de l'industrie culturelle et souligne qu'en promouvant le développement culturel dans le programme de développement des nations unies à l'horizon 2030, l'UNESCO chercherait notamment à renforcer le rôle de la CDEC dans les différents cadres normatifs développés au sein de l'ONU.

1.1. Préservation durable du patrimoine culturel

Ce type de littérature met l'accent sur l'importance de conserver et de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel local, qu'il soit matériel (bâtiments historiques, monuments, etc.) ou immatériel (savoirs, traditions, etc.). En mettant l'accent autant sur les œuvres et infrastructures patrimoniales que sur les traditions et le savoir-faire locaux, cette littérature se retrouve à mi-chemin entre une interprétation sociale de la culture et une interprétation axée sur le secteur culturel. Deux types de travaux peuvent être dégagés. Le premier traite des rapports durables entre le patrimoine matériel et immatériel et la vitalité du secteur culturel. Selon Trimarchi (2004) l'intégration verticale entre le patrimoine bâti et les arts de la scène peut avoir un impact positif sur la vitalité économique et la durabilité de ces deux domaines culturels. Selon van den Bosch (2009), il est nécessaire de renforcer le cadre réglementaire de la propriété intellectuelle afin d'assurer un revenu juste des artistes locaux. Ce renforcement représentera un moyen de promouvoir la durabilité du patrimoine, car le travail des artistes contribuera à protéger le patrimoine culturel immatériel du pays. Le concept de durabilité culturelle peut faire l'objet d'au moins deux interprétations divergentes. Premièrement, il peut faire référence à la durabilité de la culture locale ou des caractéristiques culturelles. Les auteurs intéressés par ce type de durabilité culturelle traitent rarement des questions économiques du développement durable accordent donc plus d'attention aux problèmes sociaux et environnementaux d'un tel développement. Deuxièmement, le concept de durabilité environnementale peut faire référence aux valeurs, coutumes et attitudes qui font le succès du processus de développement durable (Chiu, 2004, p. 67-68).

1.2. Multiplicité de cultures et de territoires soutenant la durabilité

Pour cette raison il ya deux types de travaux se penchant sur les traits culturels locaux et sur leur rapport à l'environnement bâti et naturel. Par conséquent, il est étroitement lié à la catégorie précédente, il se situe également entre une interprétation sociale de la culture et une interprétation liée au domaine culturel, mais l'auteur est ici loin de ceux qui sont engagés dans le travail du patrimoine car l'accent est mis davantage sur les liens indissociables entre la durabilité du patrimoine culturel local et de l'environnement naturel, rural ou urbain qui l'entoure.

Le premier type de travaux traite de l'interdépendance entre homme et nature (entre culture et environnement). Le point de vue de Van Mansvelt (1997) est très similaire, mais spécifique pour l'agriculture. L'auteur propose une approche multidisciplinaire pour comprendre ce type d'espace comme un système culturel, social et écologique, la durabilité de l'environnement écologique est essentielle à la durabilité de l'économie sociale et de la culture. Selon Vileniske (2008), la protection du patrimoine architectural aura, entre autres, un impact positif sur les aspects sociaux et culturels du développement durable, car elle contribuera à maintenir et la créer des caractéristiques culturelles des paysages et des espaces. Cependant, Stephenson (2007) proposé un modèle d'évaluation du paysage, qui vise à mieux identifier la valeur du paysage afin de contribuer à la recherche d'une meilleure diversité et durabilité culturelle. Pour sa part, Nassauer (2004) estime que les habitants et les touristes des zones humides des dix villes estiment que ces zones sont plus attractives ou mieux entretenues lorsqu'elles condensent et respectent les valeurs culturelles et écologiques locales. Cette correspondance entre culture et espace sera environnementaux et sociaux. Enfin Radovic (2004) souligne l'importance d'intégrer les valeurs et les visions du monde dans l'enseignement de l'urbanisme et du design, afin de transformer cette idée en développement urbain.

1.3. L'intégration de la culture dans la planification de politiques publiques

Cette catégorie comprend les travaux liés à l'intégration de la culture dans la planification des politiques publiques de développement durable, et l'utilisation des concepts culturels fait l'objet de différentes interprétations. Bien que tout le travail à traiter ici soit lié à la planification culturelle, il faut se rendre compte que ce concept a au moins deux définitions différentes: il peut être lié à la compréhension des valeurs sous-jacentes à l'ensemble des politiques publiques, d'une part, et elle peut faire allusion à la planification des politiques visant le secteur culturel, d'autre part. Cependant, Ces deux définitions de la planification

culturelle sont complémentaires et la plupart des travaux concernent toutes les politiques publiques ainsi que les politiques culturelles. Tel que défini par Hawkes (2001, p. 36), la planification culturelle ne se limite pas à un processus qui permet l'élaboration d'un cadre spécifique de gestion publique des arts et du secteur culturel, mais elle peut également être comprise comme le processus de définition des valeurs sur lesquelles l'ensemble de la planification des politiques publiques est construit. Ayant été l'un des premiers à concevoir la culture comme le quatrième pilier du développement durable, Hawkes (2001, p. 4) comprend la culture comme :

- les valeurs et les aspirations,
- les processus et les moyens par lesquels ces valeurs et aspirations sont transmises,
- les manifestations tangibles et intangibles de ces valeurs et aspirations dans le monde,

Par conséquent, selon cet auteur, si la culture fait référence à un système de valeurs, alors l'un des défis les plus importants auxquels des gouvernements est de créer des mécanismes permettant le développement, l'expression et l'application des valeurs sous-jacentes aux sociétés qu'ils mouvement. Selon Hawkes (2001, p. 32) le rôle de la culture en tant que quatrième pilier implique non seulement la formation de politiques culturelles uniques, mais aussi, surtout, construit un cadre de réflexion sur les valeurs, cela applique à toutes les politiques. Lucas (2012, p. 59) soutient ce point de vue, affirmant que le quatrième pilier signifie une lutte politique contre la disparition du sens et des valeurs au sein des stratégies de développement. Il faut dire que le quatrième pilier, ce sont les efforts de résistance du public face à une culture d'indifférence aux problèmes collectifs. Duxbury et Jeannotte (2012) utilisent une définition de la planification culturelle similaire à celle de Hawkes, mais leur travail se centre davantage sur les politiques du secteur culturel. Plus précisément, ces auteurs se penchent sur les manières dont la culture est prise en compte dans différents Plans intégrés de durabilité. Birkeland (2008) a prôné une perspective de planification culturelle similaire dans le but de construire des initiatives pour revitaliser la municipalité de Tinn (Norvège), affectée par un déclin du développement industriel depuis quelques décennies. Leur analyse indique que malgré une allusion explicite à la culture en tant que partie intégrante de la discussion et de l'élaboration de plans de durabilité, le rôle de celle-ci demeure encore incertain, l'intégration de problématiques culturelles dans un paradigme de planification holistique de durabilité n'étant donc pas encore achevée. En ce sens, il y aurait un décalage entre les éléments discursifs des processus de planification et leur manifestation

ultérieure aux niveaux technique, cognitif et sociopolitique (Jeannotte et Duxbuiy, 2015, p. 94).

1.4. Impact de transformation culturelle sur la réalisation de développement durable

La littérature recueillie dans cette catégorie suggère que des changements doivent être apportés au niveau culturel pour promouvoir des pratiques, des politiques et des institutions plus adaptées aux objectifs du développement durable, ou d'autres termes, pour construire une culture de durabilité. Les concepts de culturels de ce type de littérature sont presque systématiquement cristallisés sous la forme de valeurs, d'éthique, d'attitudes, d'institutions et de visions du monde, entre autres. Par conséquent, ce type de travaux se centre uniquement sur une interprétation sociale de la culture, le secteur culturel n'étant aucunement abordé.

Le concept de culture de durabilité serait en effet synonyme de celle de durabilité culturelle, mais seulement lorsque la durabilité culturelle est comprise comme les valeurs, normes et coutumes sous-jacentes aux processus durables de développement. Hauser et Banse (2011), Parodi (2011) et Kopfmüller (2011) ont théorisé les concepts de culture et de développement durable et de culture de durabilité. Hauser et Banse (2011, p. 48) ont souligné qu'il n'y a guère de « contribution convaincante » convaincantes visant à conceptualiser la culture qui permet la mise œuvre et l'intégration de la culture dans les ressources disponibles existantes. Kopfmüller (2011, p. 104) est d'accord avec cela et estime que la culture du développement durable se transforme en un changement culturel, allant vers une interaction profonde des principes directeurs du développement durable non seulement dans l'idéologie et le comportement, mais aussi la politique prise de décision.

Beddoe et al. (2009) ont proposé un ensemble d'institutions, de technologies et de manières de comprendre le monde pouvant stimuler une reconfiguration évolutive du régime socio-écologique actuel dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable au niveau global. Dans la même veine, Gonez et al. (2007) et Jenkins (2011) décrivent respectivement un « changement culturel » et une « réforme culturelle » à la fois essentielle et préalable à un virage des sociétés (Krainer (2011) et Ayestaran (2011)).

Ainsi, selon Kagan (2011, p. 16), la dimension culturelle de la durabilité ne reposerait pas seulement sur une inclusion des valeurs des « arts et de la culture » dans les débats sur le développement durable, Cette auteure prône un changement autant au niveau théorique que pratique de ce que l'on entend par rationalité afin de construire des rapports plus durables et cohérents entre raison et environnement.

2. Le rôle de l'UNESCO, CGLU dans les débats internationaux

Dans le débat international liant culture et développement durable, L'UNESCO et l'université de Californie à Los Angeles (CGLU) sont privilégiées. L'UNESCO entre autres, est responsable des éléments à savoir : Evitement des risques élevés et évitement des risques faibles, Collectivisme et Individualisme, distance à haute puissance et distance à faible puissance, paire d'hommes femmes (Park, Russell et Lee, 2007, p. 107). la Déclaration universelle de 2001 sur la diversité culturelle, de la CDEC et de la Déclaration de Florence de 2014 sur la Culture, la créativité et le Développement Durable. Cette organisation publie régulièrement un nombre important de documents et rapports sur le lien entre culture et développement durable en plus d'organiser des congrès sur ce thème, dont notamment le Congrès international de Hangzhou « La culture : clé du développement durable », tenu en 2013. Les efforts de l'UNESCO en matière de culture et développement durable ont notamment pour but de donner à la culture une place privilégiée, voire fondamentale, dans les ODD. En élaborant l'Agenda 21 de la culture, CGLU a permis à environ 300 villes de différentes régions du monde de s'engager à faire de la culture une dimension clé des politiques locales: les parties signataires adoptent donc ce plan comme « document de référence pour leurs politiques publiques culturelles et comme contribution au développement culturel de l'Humanité» (CGLU, 2004). En plus, CGLU publie des rapports et déclarations sur le lien entre culture et développement durable et permet l'échange de bonnes pratiques sur ce sujet entre différentes villes autour de la planète. En parallèle des efforts de l'UNESCO, la Commission Culture de CGLU se donne comme mission de promouvoir la culture comme le quatrième pilier du développement durable, et cela à travers la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture (CGLU, 2010). Le travail de ces deux organisations internationales est ici-bas exposé en deux temps : la première section se penche sur le cadre général des idées proposées par l'UNESCO et CGLU tandis que la deuxième traite de la CDEC, instrument normatif international phare du lien entre culture et développement durable.

2.1 Une approche à deux volets

La définition la plus internationalement reconnue de la culture a été adoptée par l'UNESCO lors de la conférence mondiale sur les politiques culturelles qui s'est tenue à Mexico en 1982. De l'interprétation littérale de la déclaration universelle de 2001 sur la diversité culturelle, la définition stipule que la culture doit être considérée comme représentant toutes les caractéristiques spirituelles et matérielles intellectuelles et émotionnelles uniques d'une

société ou d'un groupe social, et en plus d'inclure l'art et l'écriture, mode de vie, mode de vie ensemble, système de valeurs, traditions et croyances. (UNESCO, 2001, Préambule) S'inspirant de cette interprétation du concept de culture, qui intègre autant une définition 'étroite' (le secteur culturel) qu'une définition plus large et sociale (valeurs, modes de vies, croyances, etc.), les idées élaborées au sein de l'UNESCO et de CGLU en matière de culture et de développement durable sont caractérisées par deux volets.

Premièrement, ces organisations proposent de promouvoir et renforcer le secteur culturel, et de développer des formes novatrices de penser la politique culturelle afin de permettre aux expressions culturelles et au patrimoine des sociétés de mieux s'adapter aux nouveaux défis imposés par le contexte actuel. Puisque le secteur culturel lui-même est considéré comme un bien en lui-même, ce volet serait imprégné d'une perspective intrinsèque vis-à-vis de la valeur de la culture. Ensuite, en raison des bénéfices générés par le secteur culturel aux niveaux économique, social et environnemental, l'UNESCO et CGLU prônent une intégration de ce secteur dans tous les domaines des politiques publiques incluant l'économie, l'éducation, la santé, le développement urbain et rural, entre autres. Ce volet serait donc marqué par un perspectif contexte caractérisé non seulement par les enjeux du développement durable mais également par l'usage croissant des technologies numériques dans la production, dissémination et consommation des biens et services culturels (Rioux et al, 2015). Grâce à leur caractère complémentaire, les volets intrinsèque et transversal cherchent à appréhender les diverses manières par lesquelles la culture renforce. Au niveau des politiques publiques, cette approche se traduit par un appel à solidifier la place des ministères ou agences gouvernementales chargées des politiques culturelles, d'une part, et à disséminer la mise en place de politiques culturelles vers l'ensemble des plans de développement, d'autre part. Ce cadre argumentaire général est en pratique traduit par une mise en valeur du rôle de la culture dans les différents domaines liés au développement durable, dont notamment:

- i) L'économie (Pascual, 2009; UNESCO et PNUD, 2013).
- ii) Le patrimoine et la diversité : (CGLU, 2015; UNESCO, 2010a), (CNUCED et PNUD, 2008, p. 12-14).
- iii) L'équité et l'inclusion sociale. (CGLU, 2015; UNESCO et PNUD, 2013).
- iv) L'environnement naturel et urbain: (CGLU, 2015; Pascual, 2009; UNESCO, 2015, 2010a).
- v) L'éducation: (CGLU, 2015; UNESCO, 2013a, 2010a).
- vi) La gouvernance : (CGLU, 2015; UNESCO, 2013d)

2.2. CDEC

La CDEC est un instrument normatif clé et est Considérée comme la première étape dans la formation d'un instrument juridique international qui peut clarifier la relation entre les concepts culturels et le développement durable, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée à l'unanimité en 2001 par les membres de l'UNESCO, établit que « Les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable» (UNESCO, 2001, Article 11).

Dans un premier temps, la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » a introduit le concept de développement durable dans ses Dispositions générales, en particulier dans la définition du patrimoine culturel immatériel.

Deuxièmement, la CDEC a réalisé une percée en 2005, intégrant le lien entre culture et développement dans les obligations des Parties contractantes de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles. En effet, la CDEC est le premier instrument légal international contraindre les États contractants à intégrer la culture dans le développement durable. Cette clause se trouvait à l'article 13, mais elle n'a pas causé de différend ni de désaccord lors de son approbation, mais elle convient l'un des engagements les plus contraignants de la convention (Guèvremont, 2014). Pour titre « Intégration de la culture dans le développement durable », l'Article 13 de la CDEC demande aux Parties d'intégrer « la culture dans leurs politiques de développement, en vue de créer des conditions propices au développement durable et de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005, Nos italiques). Il est largement reconnu que la CDEC a été conçue prioritairement dans le but de créer un instrument juridique international sur lequel les États signataires peuvent s'appuyer pour mettre en place des mécanismes visant à promouvoir et protéger les industries culturelles locales dans le cadre de négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales (Aylett, 2010). D'après Richieri Hanania (2013), la CDEC a eu un impact non seulement sur la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels dans le cadre de négociations commerciales mais aussi sur l'intégration de la culture dans les politiques de développement, les dispositions relatives au développement étant « moins problématiques et, de ce fait, plus facilement applicables». Ainsi, en s'appuyant sur le langage utilisé dans l'Article 13, Throsby (2012) explique que la CDEC fait de la culture autant une condition préalable au développement qu'une composante essentielle des processus de développement, dépassant amplement les contours du débat « commerce-culture ». Cependant, selon Guèvremont (2014), la définition

de culture utilisée dans le préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle permet de déduire, d'un point de vue légal, que l'inclusion de la culture dans le développement durable, tel qu'indiqué par l'Article 13 de la CDEC, doit tenir compte d'une interprétation large du concept de culture incluant les valeurs, les modes de vies, les traditions, etc. Ceci créerait donc des liens légaux indéniables entre les concepts de culture et de développement durable, ouvrant le chemin à une intégration de la dimension culturelle en tant que dimension fondamentale ou transversale du développement durable.

3. La place de la culture dans les objectifs de développement durable.

Le « Change Our Word : 2030 agenda for Sustainable Development » Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 est un agenda mondial pour le développement durable d'ici 2030. Basé sur les objectifs du millénaire pour le développement, qui est l'agenda entré en vigueur de 2000 à 2015, le nouvel agenda 2030 comprend 17 objectifs de développement durable et 169 objectifs spécifiques. Il s'agit en effet d'un programme mondial, toutes les régions, tous les pays et toutes les villes du monde doivent tenir compte de leurs objectifs et de leurs sujets.

L'Agenda 2030 est un petit pas vers l'intégration des aspects culturels dans le développement durable.

3.1. Les références explicites aux aspects culturels dans l'agenda 2030

Dans les années précédant l'adoption des objectifs de développement durable, avec le slogan « Le futur que nous voulons intègre la culture », divers réseaux mondiaux ont été créés pour intégrer des objectifs spécifiques consacrés à la culture ou pour intégrer la culture au sein des ODD. Quatre documents ; un manifeste, une déclaration sur l'inclusion de la culture dans l'Agenda 2030, une proposition d'indicateurs possibles pour mesurer les aspects culturels des ODD et une évaluation de l'Agenda 2030 final ; ont été publiés entre 2013 et 2015. La Commission Culture de CGLU est l'un des réseaux leaders de cette campagne.

Même si aucun des 17 objectifs de développement durable ne se focalise exclusivement sur la culture, l'Agenda comprend plusieurs références explicites aux aspects culturels. Les éléments suivants méritent d'ailleurs d'être signalés :

- i) La **Cible 4.7** vise à faire en sorte que toutes les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, y compris, entre autres, grâce à l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

- ii) La **Cible 8.3** est liée aux politiques de développement qui favorisent les activités productives, ainsi que, entre autres, la créativité et l'innovation.
- iii) Les **Cibles 8.9** et **12.b** font référence à la nécessité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable, au travers de la culture et des produits locaux, et la nécessité de développer des outils de suivi adaptés dans ce domaine.
- iv) La **Cible 11.4** souligne le besoin de redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

Bien entendu, les aspects culturels joueront un rôle crucial dans la réussite globale de l'Agenda 2030, en particulier dans les domaines où les liens ne sont pas nécessairement explicites. Dans la pratique, nombre de preuves recueillies au cours des années démontrent amplement que les aspects culturels, par exemple la participation active à la vie culturelle, le développement des libertés culturelles individuelles et collectives, la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, et la protection et la promotion des diverses expressions culturelles, sont les composantes essentielles du développement humain et durable. Ils peuvent également avoir des effets positifs sur les autres domaines du développement durable.

3.2. Le rôle crucial de la culture dans la réussite de l'Agenda 2030.

Depuis plus d'une décennie, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) milite activement pour l'intégration de la culture dans toutes les approches du développement durable. L'Agenda 21 de la Culture adopté en 2014 est devenu le principal ouvrage de référence pour les gouvernements locaux, les militantes de la société civile et les expertes engagées à l'intégration de la culture dans le développement durable local. en 2015, avec « Culture 21 : Actions » a encore renforcé ce guide pratique, qui met en évidence 100 actions que la culture peut contribuer à rendre les villes plus durables. En 2010, la « déclaration politique » adoptée par le 3ème Congrès mondial de CGLU à également considère la culture comme quatrième pilier du développement durable, et a appelé les villes et les gouvernements locaux du monde entier à formuler des politiques culturelles fortes et à intégrer une dimension culturelle au sein de toutes les politiques publiques.

Comme CGLU l'a également expliqué, tous les ODD ont des cibles directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux. L'Agenda 2030 consacre l'Objectif 11 à « Faire en sorte que les villes et les établissements humains

soient ouverts à toutes, sûrs, résilients et durables », ce qui est un véritable pas en avant vers la reconnaissance du pouvoir de transformation qu'incarne l'urbanisation pour le développement. Certes, ce sont tous les ODD qui devraient être localisés ; la localisation du développement signifie de prendre en compte les contextes infranationaux dans la réussite de l'Agenda 2030, depuis la définition des objectifs et cibles à la détermination des moyens de mise en œuvre et l'usage des indicateurs de mesure et de suivi des progrès. Il s'agit également de placer les priorités, besoins et ressources des territoires et des peuples au centre du développement durable. Le portail « Localisation des ODD » développé par la Taskforce Mondiale des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le Développement et le guide pratique les Objectifs du Développement Durable, ce que les Gouvernements Locaux doivent savoir, fournissent d'excellents points de départ pour comprendre et mettre en pratique la localisation du développement durable.

4. Le rôle de la Culture 21: actions dans l'intégration de la culture dans le développement durable.

Culture 21 : actions est un guide pratique pour permettre aux villes d'intégrer la culture dans développement durable, il réaffirme l'engagement de Cités et Gouvernements Locaux Unis à mettre en place une étroite relation entre la citoyenneté, la culture et le développement durable. Ce document est un complément à « l'Agenda 21 de la culture », qui a été approuvé par les villes et les Gouvernements Locaux des Etats-Unis en 2014. Il sert de document d'orientation pour la politique culturelle publique et a contribué au développement de la culture humaine, et continue d'être un texte de référence majeur. Aussi il souhaite être un instrument applicable dans le monde entier pour favoriser le savoir, permettre l'échange de bonnes pratiques et consolider un réseau global de cités et de gouvernements locaux responsables et leaders sur ce thème.

4.1. Les valeurs à intégrer la culture dans le développement durable, à l'échelle locale et mondiale.

Les valeurs synthétisent les convictions et les aspirations des gouvernements locaux d'intégrer la culture dans le développement durable local et mondial .les valeurs sont divisées en trois types des valeurs :

La Culture, droits et citoyenneté : - La culture est composée de valeurs, de croyances, de langues, de connaissances, d'arts et de savoirs, une personne peut, individuellement ou collectivement, exprimer toute son humanité comme le sens qu'elle confère à son existence et

à son développement. - La culture est un patrimoine commun qui peut élargir la capacité de chacun à créer son propre avenir. Chacun est porteur de culture et participe au développement de la richesse culturelle. La culture est le processus de compréhension, d'interprétation et de transformation de la réalité.- Les droits culturels font partie intégrante des droits de l'homme. Personne ne peut invoquer la diversité culturelle pour violer ces droits garantis par le droit international, ni en limiter la portée. Les libertés culturelles des individus et des communautés est un facteur important de la dynamique de la démocratie et de ses résultats. - Les droits culturels garantissent que chacun a la capacité d'obtenir les ressources culturelle nécessaires pour passer librement par son propre processus d'identification au cours de sa vie, et a la capacité de participer et de façonner la culture existante. La citoyenneté culturelle comprend les droits, les libertés et les responsabilités. - La démocratie culturelle est un élément fondamental de citoyenneté active et favorise la participation et le dialogue. Il n'est pas exclu que cela soit la source de conflits et tensions, et tout en respectant les droits humains universels, c'est une condition que nul ne puisse s'octroyer le droit de remplacer ou d'éliminer une culture en invoquant la norme suprême,

Facteurs culturels du développement durable : - Le développement durable ou la durabilité nécessite une combinaison d'un ensemble de facteurs interconnectés (culturels, environnementaux, sociaux et économiques). - La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité. C'est le produit de milliers d'années d'histoire et le produit des contributions collectives apportées par les peuples de tous les pays à travers leur langue, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations. - Le patrimoine culturel, dans la multiplicité de ses dimensions - de la mémoire au paysage -, est le témoignage de la créativité humaine, une ressource pour l'identité des personnes et des peuples. - Le territoire est une construction sociale, fruit d'une interaction de longue durée des groupes humains dans leur processus d'appropriation et de transformation de la nature. Il. Le territoire est porteur d'une dimension culturelle qui s'avère essentielle pour la qualité de vie des habitants. - Les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres car ils sont porteurs de sens, de signification et d'identité. Les artistes et les organisations et institutions culturelles jouent un rôle central dans le développement des villes durables. - L'appropriation de l'information et sa transformation en connaissance partagée constitue un acte culturel en interdépendance avec le droit à l'éducation tout au long de la vie et le droit de participer à la vie culturelle. - L'accès aux services culturels et la participation active aux processus culturels

sont déterminants pour que les personnes en situation de discrimination, d'isolement ou de pauvreté puissent surmonter cette situation et devenir acteurs de leur inclusion dans la société.

- La participation à des systèmes interactifs d'information de qualité s'avère essentielle pour le développement durable. Une bonne gouvernance garantira à tous les habitants la transparence et le droit de produire, de recevoir, de chercher et de transmettre une information fiable. - Le développement culturel se fonde sur la multiplicité, l'interaction et le partenariat de tous les acteurs qui constituent l'écosystème culturel, y compris les institutions publiques, les organisations de la société civile et les acteurs privés, dans une logique qui favorise l'innovation. - Les pratiques culturelles des personnes ne se réalisent pas seulement dans des espaces physiques mais aussi dans un monde numérique dont les manifestations font aussi partie de l'espace public. Il faut garantir leur caractère public et les possibilités offertes par chacun d'eux. - Le développement culturel se fonde sur la multiplicité, l'interaction et le partenariat de tous les acteurs qui constituent l'écosystème culturel, y compris les institutions publiques, les organisations de la société civile et les acteurs privés, dans une logique qui favorise l'innovation.

Les responsabilités spécifiques des gouvernements locaux sont : - Les gouvernements locaux sont des acteurs de premier ordre dans la défense et la promotion des droits culturels, et de l'ensemble des droits humains fondamentaux. - Les gouvernements locaux développent des formes de gouvernance transversale ou horizontale (en intégrant la dimension culturelle dans l'ensemble des politiques publiques), ils appliquent des cadres de gouvernance multi-acteurs ou verticaux (en dialogue avec la société civile et le secteur privé) et ils exigent des cadres de gouvernance multi-niveaux (avec d'autres niveaux de gouvernement). - Les gouvernements locaux promeuvent la participation de toutes les personnes concernées dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques publiques, y compris les politiques culturelles, et visent à faciliter l'exercice de la démocratie culturelle. - Les gouvernements locaux ont la responsabilité de garantir l'équité territoriale : entre le centre et les périphéries – au sein des villes – et entre les villes et les zones rurales, concernant notamment les territoires des peuples et des communautés indigènes. - Les gouvernements locaux sont des acteurs essentiels dans les processus internationaux en portant la voix des citoyens sur la scène internationale. Ils promeuvent une diplomatie locale, souvent par le biais d'actions dans le domaine de la culture; participent aux processus de coopération internationale en matière de culture, instrument indispensable dans la constitution d'une communauté humaine solidaire;

et prennent particulièrement en compte les situations spécifiques dans les régions moins développées dans leurs initiatives de coopération internationale. - Les gouvernements locaux encouragent une citoyenneté démocratique et la culture de la paix en promouvant jour après jour la non-violence et la résolution pacifique des conflits internes et externes de leur territoire. Les gouvernements locaux travaillent ensemble en réseau en échangeant des pratiques, des expériences et en coordonnant leurs actions. Les gouvernements locaux sont des laboratoires permettant d'expérimenter des propositions pertinentes et adaptées aux problèmes globaux.

4.2. Engagements sur le rôle de la culture dans le développement durables (Culture 21 : actions).

Adopté lors du premier Sommet Culture de CGLU à Bilbao en mars 2015, Culture 21 : Actions. Il présente 100 actions spécifiques, réparties en neuf engagements contribuant à renforcer les aspects culturels de la qualité de la vie urbaine et impliquent également une série d'interactions avec autres dimensions du développement durable sur le terrain : Droits culturels, Patrimoine, diversité et créativité, Culture et éducation, Culture et environnement , Culture et économie, Culture, équité et inclusion sociale, Culture, planification urbaine et espace public, Culture, information et connaissance, et la dernière c'est la Gouvernance de la culture.

Certes, La culture 21 est une action fonctionne comme outil d'auto-évaluation, d'innovation politique et d'apprentissage par les pairs à destination des villes. Son utilisation est ouverte à tous les gouvernements locaux, organisations de la société civile, citoyennes, expertes et autres parties prenantes intéressées. La collaboration entre différents agents est tout particulièrement encouragée lors de son usage. Le guide est actuellement disponible en sept langues, et il est prévu de le faire traduire dans d'autres langues. Suite à l'adoption de Culture 21: Actions, la Commission Culture de CGLU a établi un éventail de programmes de renforcement des capacités et d'apprentissage entre égaux, notamment les programmes du Culture 21, de Villes Pilotes et de Villes Leaders, qui permettent aux villes de mettre en œuvre et effectuer un suivi des 100 actions dans leurs propres contextes.

Certes, Culture 21 est une action s'appuie sur les principes de l'Agenda 21 de la culture (2004), en le mettant à jour et en lui donnant une composante pratique. Il illustre également la compréhension de la culture comme quatrième pilier du développement durable défendue par

CGLU. Plusieurs des actions précises détaillées ici aux sections « Que peuvent faire les villes? » sont inspirées par les 100 actions comprises dans Culture 21 : Actions.

Conclusion :

Les termes culture et développement durable recouvrent un vaste système dans son ensemble. Deux mots n'ont jamais été considérés comme complémentaires. Les deux mots ensemble obscurcissent la compréhension des gens de leur signification. Pour évaluer ce problème, nous utilisons une technique appelée entonnoir. Sur la base de l'acceptation différente de nos deux objectifs, nous pouvons établir un cadre précis pour l'interconnexion entre la culture et le développement durable. Enfin, la confrontation à la réalité permet aux acteurs, premier aspect pertinent, de comprendre la logique du lien entre culture d'appropriation et développement durable.

Dans sa définition, l'acceptation anthropologique de la culture touche au concept de développement durable car elle établit un lien durable entre les personnes et l'environnement et entre les personnes. C'est la situation de base des fonctions et de l'organisation qui assurent le développement durable de l'entreprise. La culture relie différents éléments de la société. La culture doit également être comprise comme un phénomène collectif qui fournit un cadre à la société. Il peut non seulement vous reconnaître, mais aussi vous-même. Enfin, il est important de souligner les caractéristiques dynamiques des concepts culturels, qui se remodelent constamment. Il est donc difficile de définir ce concept. Du point de vue développement durable, cette caractéristique dynamique est également très intéressante.

En effet, ce qui introduit la durabilité n'est pas une caractéristique fixée et rarement évoluée, mais la capacité de se renouveler et d'intégrer d'autres principes. Par conséquent, la culture restreint notre « vivre ensemble ». Nous avons découvert « Vivre ensemble » dans le concept de développement durable. En effet, revoyons la définition la plus répandue du développement durable la dernière fois: Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Par conséquent, la culture fait partie du développement durable en modifiant les lignes de sa propre structure. Dès lors, l'environnement est pris en compte dans notre soi-disant écologie verte culturelle, Mais ce n'est pas le seul aspect. L'importance de la diversité culturelle et des droits culturels l'importance le développement humain durable ou un «co-living » plus éthique. Selon la même logique, le territoire entrent également entré dans la logique culturelle nécessaire à l'aménagement durable. En ce qui concerne le développement durable, les deux domaines les plus modifiés sont l'économie culturelle et la politique culturelle.

Bibliographie :

- beddoe, R., Costanza, R., Farley, J., Garza, E., Kent, J., Kubiszewski, 1., Martinez, L., McCowen, T., Murphy, K., Myers, N., Ogden, Z., Stapleton, K. et Woodward, J. (2009). « Overcoming systemic roadblocks to sustainability: The evolutionary redesign of worldviews, institutions, and technologies », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 106(8), PP: 2483-2489.
- CGLU [Cités et Gouvernements Locaux Unis] (2015). « *Culture 21: Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables* », Barcelona: CGLU.
- Chiu, R. L. H. (2004). « *Socio-cultural Sustainability of Housing: a Conceptual Exploration* », *Housing, Theory and Society*, 21(2), PP: 65-76.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2008). « *Creative Economy Report 2008 - The Challenge of Assesing the Creative Economy: Towards Informed Policy-making* », New York : Organisation des Nations Unies, P: 333.
- Digne, H. (2010). « *La culture, une des clés du développement durable* », *Annales de Mines - Réalités industrielles*, 2(mai), PP : 105-108.
- Hawkes, J. (2001). « *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture 's essential rote in public planning* », the Humanities;com. En ligne. <http://www.culturaldevelopment.net.au/downloads/FourthPillarcomplete.pdf>. Dernière consultation le 22 octobre 2014.
- Hawkes, J. (2013). « *Shaping policies: Culture-sensitive and context-based policies in sustainable development* » Congrès international de Hangzhou 'La culture: clé du développement durable', Paris : UNESCO. En ligne <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/images/Jon_Hawkes_social_cohesion2.pdf>. Dernière consultation le 30 novembre 2014.
- Kopfmüller, J. (2011). « *From the Cultural Dimension of Sustainable Development to the Culture of Sustainable Development* » dans Parodi. O., Ayestaran, I. et Banse, G., « *Sustainable Development - Relationships to Culture, Knowledge and Ethics* », Karlsruhe: Karlsruhe Institue ofTechnology, PP: 93-106.
- Lucas, J. (2012). « *Culture et développement durable: Il est temps d'organiser, la palabre* », Collection«Révolution», Irma: Paris, P : 122.

- Morosini, F. (2014). « *Taking into account environmental, social and cultural concerns through the objective of sustainable development : perspectives from the WTO jurisprudence on general exceptions* », dans L. Richieri Hanania, « *Cultural Diversity in International Law : The effectiveness of the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions*», London: Routledge, PP: 54-67.
- Nurse, K. (2006). « *Culture as the Fourth Pillar of Sustainable Development*», article préparé pour le Secrétariat du Commonwealth, Malborough House, Pall Mall, Londres, Royaume-Uni, PP: 32-48
- Radovic, D. (2004). « *Towards culturally responsive and respo:risible teaching of urban design*», Urban Design International, 9, PP: 175-186.
- Richieri Hanania, L. (2016). « *The UNESCO Convention on the Diversity of Cultural Expressions as a coordination framework to promote regulatory coherence in the creative economy* », International Journal of Cultural Policy, 22(4), PP: 574- 593.
- Throsby, D. (2012). « *Integration of Culture in Sustainable Development* », dans S. von Schorlemer et P-T. Stoll, « *the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions*», Dresden: Springer, 361- 370.
- Trimarchi, M. (2004). « *Regulation, Integration and Sustainability in the Cultural Sector* », International Journal of Heritage Studies, 10(5), PP: 401-415.
- Vlassis, A. (2015a). « *Culture in the post-2015 development agenda: the anatomy of an international mobilisation*», Third World Quarter/y, 36(9), PP: 1649-1662